

1. CONTRAT. Sauf convention spéciale acceptée par écrit, la conclusion d'un contrat de vente (y compris lorsqu'il comprend une prestation de montage sur le site du client par Photowatt) implique l'acceptation des présentes Conditions Générales et renonciation expresse par le client à ses propres conditions générales nonobstant toute clause contraire figurant dans les documents du client.

Le contrat est réputé ferme et irrévocable sous réserve des dispositions de l'article 11 "Réserve de propriété", dès la signature par le client de l'offre Photowatt ou, en l'absence d'offre, dès l'émission par Photowatt d'un accusé de réception de commande, celui-ci déterminant le contenu du contrat sauf réclamation écrite du client parvenue à Photowatt dans les 10 jours de l'envoi de l'accusé de réception de commande.

Les conditions spéciales acceptées pour des fournitures complémentaires ne sauraient être étendues au contrat principal.

Les conditions particulières pouvant être indiquées dans le contrat, ne modifient les conditions générales que sur les points précis dont elles font l'objet.

Les échantillons et les informations (prix, renseignements, conditions...) figurant sur les catalogues, prospectus et tarifs n'ont de valeur qu'indicative et n'engagent pas Photowatt, qui se réserve notamment le droit d'apporter toutes modifications de dimensions, de matières, de formes aux échantillons et appareils représentés sur ces imprimés.

2. VALIDITE DES OFFRES. La durée de validité des offres de Photowatt est d'un mois à partir de la date de l'offre. Passé ce délai, l'offre n'engage plus Photowatt, sauf accord écrit.

3. FOURNITURES. Elles comprennent uniquement le matériel et les prestations précisées dans le contrat. Toute modification du contrat demandée par le client nécessite l'accord préalable écrit de Photowatt et une révision des tarifs et délais initialement prévus.

Photowatt se réserve le droit de remplacer tout ou partie du matériel et prestations prévues par du matériel et prestations de qualité équivalente ou supérieure.

4. PRIX. Nos prix s'entendent hors taxe, sous emballage standard et départ usine de Photowatt sauf pour les ventes avec prestations de montage sur site par Photowatt, dans ce dernier cas, les prix s'entendent rendu jusqu'au site du client. Les prix sont révisables conformément aux termes du contrat.

5. CONDITIONS DE PAIEMENT. Les paiements sont faits au siège de Photowatt. Les conditions de paiement sont par virement bancaire, chèque, ou effets de commerce, net sans escompte avant expédition de la marchandise, sauf stipulation contraire.

Lorsqu'une retenue de garantie est exigée, elle sera limitée à 5% du montant du contrat et payable à la livraison contre remise d'une caution bancaire de même valeur libérable au maximum un an après la livraison.

En cas de défaut de paiement d'une facture à son échéance, Photowatt se réserve le droit de suspendre ses prestations et/ou toute nouvelle livraison jusqu'au paiement intégral de sa créance. En outre, des intérêts de retard seront décomptés au taux REFI de la Banque Centrale Européenne + 10 points, à compter du 1^{er} jour qui suit l'échéance de la facture non payée à son échéance. Tout défaut de paiement emportera la déchéance du terme pour tous les montants restant dus au titre des contrats en cours.

En cas de livraison partielle, une facture est établie et le paiement doit être fait dans les conditions susvisées.

6. DELAI DE LIVRAISON. Le délai de livraison mentionné au contrat n'est qu'indicatif et représente notre meilleure estimation. Les retards ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation du contrat ni une demande de dommages-intérêts ou pénalités.

Si les éléments à fournir par le client subissent des retards de livraison ou des modifications en cours d'exécution des travaux, Photowatt se réserve le droit de prolonger les délais prévus au contrat.

7. LIVRAISON, TRANSFERT DES RISQUES ET TRANSPORT.

Dès que les marchandises sont mises à disposition du client dans les usines de Photowatt, leur livraison est réputée effectuée. Les marchandises sont alors placées sous la responsabilité et sous la garde exclusive du client. Le transport s'effectue donc aux risques et périls du client, même lorsque Photowatt prend en charge les frais de port. Les marchandises sont réputées être mises à disposition par Photowatt en parfait état. Il appartient au client d'exercer s'il y a lieu les recours contre les transporteurs, même si l'expédition a été faite « franco ».

Si après mise en demeure d'enlever la marchandise adressée par Photowatt par lettre recommandée, le client ne prend pas livraison dans les 10 jours, Photowatt sera en droit de considérer que le contrat est résilié. Dans ce cas, les versements effectués resteront acquis à Photowatt sans préjudice de tous autres droits.

Par dérogation aux dispositions précédentes, en cas de vente avec prestations de montage sur le site du client par Photowatt, la livraison intervient lors de la livraison des marchandises par le transporteur sur le site du client. Les marchandises sont alors placées sous la responsabilité et

sous la garde du client. Il appartient au client de vérifier les expéditions à l'arrivée et d'effectuer auprès du transporteur les réserves nécessaires et de les transmettre immédiatement à Photowatt.

Le transfert des risques s'opère à la livraison même si les marchandises demeurent la propriété de PHOTOWATT jusqu'à complet paiement.

Par ailleurs, dès réception des marchandises, le client devra sans délai s'assurer de leur conformité au contrat. Aucune contestation à ce sujet ne sera reçue passé un délai de quinze jours après la livraison.

8. ESSAIS. Lorsque des essais ont été demandés par le client, ils sont à sa charge. Ils sont normalement effectués en usine avant la livraison. Le client peut, en demandant les essais, indiquer qu'il désire y assister ou s'y faire représenter. Aucune réclamation concernant les essais ne sera admise après livraison du matériel.

9. GARANTIE ET RESPONSABILITE. Le matériel Photowatt est garanti contre tout défaut de fabrication et contre tout vice de matière pendant cinq (5) ans à dater de la livraison, à charge pour le client de prouver lesdits défauts ou vices. Cette garantie s'applique exclusivement aux matériels fabriqués par Photowatt, les autres matériels d'origine différente étant couverts par la garantie de leur constructeur.

La garantie ne couvre pas les pièces d'usure, les défaillances des matériels vendus résultant d'application, d'installation et/ou d'utilisation impropres ou défectueuses ou non-conformes ou du non respect des prescriptions Photowatt (défaut d'entretien, de surveillance, de stockage, de manipulation, modification du matériel par une autre personne que Photowatt ...) ou de conditions d'utilisation particulières non-connues de Photowatt. Cette garantie est incessible et intransmissible.

La présente garantie consiste pour Photowatt et à sa seule discrétion, soit à réparer en ses murs le matériel défectueux ou le remplacer par un produit similaire, soit à le rembourser au prix d'achat. La présente garantie ne couvre pas les frais de transport pour le retour ou la réexpédition du matériel, ni les coûts éventuels d'installation, démontage, réinstallation du matériel ou pertes de production.

Toute réparation ou tout remplacement au titre de la garantie ne peut avoir pour effet de prolonger le délai de garantie.

Les obligations de Photowatt au titre du contrat, notamment en cas de vente avec prestation de montage sur le site du client par Photowatt, sont des obligations de moyens.

La présente clause s'applique en dehors de toute autre spécification contractuelle relative notamment aux produits (cf. ceux visés dans la garantie limitée).

Photowatt ne saurait être tenue responsable de dommages indirects, matériels ou immatériels consécutifs ou incidents, quelle que soit la cause. En tout état de cause, elle ne pourra être tenue, toutes causes confondues, à des dommages-intérêts d'un montant supérieur à 50% du montant HT de la commande à l'origine de la réclamation.

10. PROPRIETE ET CONFIDENTIALITE. Les études, logiciels, programmes, plans, offres, documents remis au client restent l'entière propriété de Photowatt et doivent être considérés comme strictement confidentiels. Le client ne peut les utiliser en dehors du contrat, ni les communiquer sous quelque forme que ce soit à des tiers et il s'engage à prendre toutes les mesures utiles à cette fin.

11. RESERVE DE PROPRIETE. Photowatt conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et accessoires. Les chèques et effets de commerce ne sont considérés comme moyen de paiement qu'à dater de leur encaissement définitif. Le client doit s'assurer contre tous les risques que comporte la détention des marchandises jusqu'à leur complet paiement.

En cas de défaut de paiement de l'une quelconque des échéances, Photowatt pourra exiger la restitution des marchandises et l'exigibilité de l'intégralité des sommes dues par le client. Au surplus, la vente pourra être résolue de plein droit si bon semble à Photowatt. Les sommes déjà versées resteront acquises à Photowatt à titre de clause pénale.

12. FORCE MAJEURE. Les cas de force majeure et tous événements graves rendant impossible ou difficile l'exécution des engagements de Photowatt, peuvent entraîner à son gré, la résiliation de ses engagements ou leur suspension, sans dommages-intérêts à sa charge.

Les lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outilage, rebut de pièces importantes en cours de fabrication, interruption ou retard dans les transports, toute autre cause amenant un chômage total ou partiel pour Photowatt ou ses fournisseurs, ou tout autre fait ou événement échappant à la volonté de Photowatt sont considérés comme des cas de force majeure.

13. CONTESTATIONS. Le contrat est soumis au droit français. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du contrat sera de la compétence exclusive du Tribunal compétent du siège social de Photowatt même en cas de pluralité de vendeurs ou d'appel en garantie et ce, nonobstant toute stipulation contraire figurant sur les documents commerciaux de nos clients.